

Sommaire

Sondage sur les TCB, travail solitaire, PPRMT, nouveau formulaire de rapport, uniformes et d'autres sujets

p. 2-3

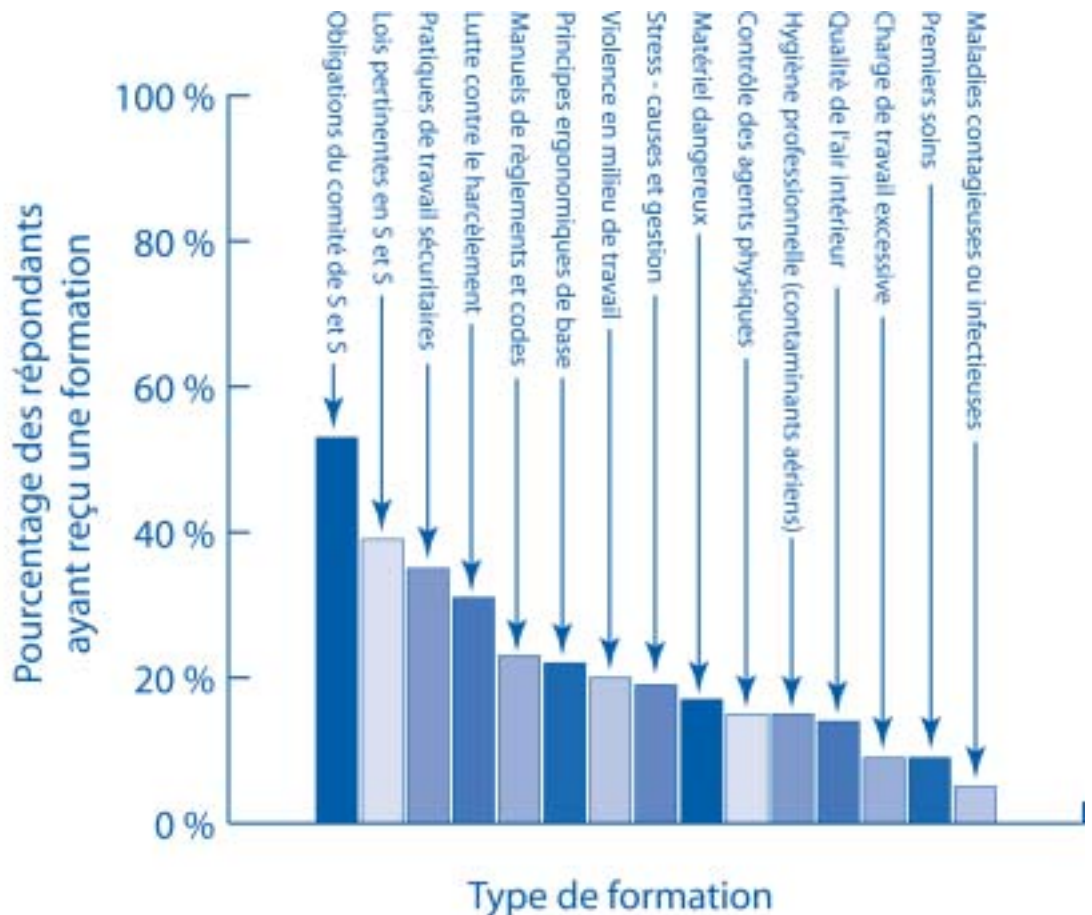
Faire face au stress causé par la chaleur

p. 5-7

Virus du Nil occidental : ce que vous devez savoir

p. 8

Formation des militantes et militants en santé et sécurité



À l'automne 2000, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) et les Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) ont élaboré un questionnaire dans le but d'examiner la formation offerte aux militantes et militants en santé et sécurité. Le questionnaire a été distribué à ces militantes et militants. Jusqu'à ce jour, et pour différentes raisons, le STTP est le seul syndicat à avoir terminé une analyse et à s'être penché sur l'information obtenue à l'aide du questionnaire.

En tout, 320 questionnaires ont été remplis par les militantes et militants en santé et sécurité du STTP, qui les ont retournés au bureau national. Les résultats, tirés des données, ont été présentés de façon à pouvoir être analysés aussi bien par province que par région du STTP. L'analyse à l'échelle de la province a permis au STTP d'évaluer le degré de formation donnée à nos membres par la Fédération du travail de chaque province.

En avril 2003, les résultats de l'étude ont été présentés au Comité national de

suite à la page 4...



Santé et sécurité : des nouvelles!

Questionnaire sur la trieuse de codes à barres

Le bureau national du STTP a reçu des sections locales un total de 259 questionnaires remplis. Le STTP a l'intention de réaliser une analyse des données recueillies grâce à ce questionnaire afin de cerner les problèmes causés par cette machine. L'analyse permettra également au Syndicat de savoir quelles blessures sont régulièrement causées par cette machine. Postes Canada persiste à dire que la trieuse de codes à barres ne pose aucun problème, mais souhaitons qu'après l'analyse nous serons en mesure de lui prouver le contraire. Les spécialistes en ergonomie se serviront des résultats pour évaluer la machine et le travail qui lui est associé, si le Syndicat est d'avis qu'une telle évaluation est nécessaire. À l'heure actuelle, le financement requis pour l'achèvement de l'analyse statistique a été approuvé. Nous sommes toutefois encore à la recherche de quelqu'un pour réaliser cette analyse.

Étude de l'Université McMaster sur la santé des travailleurs et travailleuses des postes

Le 13 décembre 2002, le groupe de recherche de l'Université McMaster a présenté un rapport préliminaire au Comité national mixte de santé et de sécurité et au Comité de l'annexe « AA ».

En mars dernier, ce groupe de recherche a présenté ses résultats dans le cadre d'une conférence financée par l'American Psychiatric Association (l'association américaine des psychiatres) et portant sur la santé et le stress lié au travail. À l'heure actuelle, le groupe tente d'obtenir une aide financière supplémentaire de source externe pour poursuivre cette étude très importante.

Nous croyons que le rapport sera prêt en octobre prochain. Les présentations faites à Québec et à Montréal sont maintenant terminées.

Programme de mieux-être et lieu de travail sain

En décembre dernier, lors de la réunion du Comité national mixte de santé et de sécurité, les représentants et représentantes du STTP ont avisé Postes Canada de notre intention de déposer un grief d'interprétation national, et ce, parce qu'au moment de mettre en place son programme de mieux-être, Postes Canada a eu recours à des employées et employés qui n'avaient pas été élus ni nommés pour représenter le Syndicat afin qu'ils agissent à titre de représentants ou représentantes. Postes Canada a reconnu ces infractions et a remis au Syndicat une copie des lettres qu'elle avait envoyées à chacun de ses représentants et représentantes régionaux.

Dans cette lettre, Postes Canada déclare que tous les comités parallèles, peu importe le palier, devaient être dissous et que seuls les comités mixtes de santé et de sécurité pourront discuter de ces enjeux. Dans la lettre, Postes Canada affirme de plus que tout membre du STTP ni élu ni nommé par le STTP pour se pencher sur les questions de santé et de sécurité doit reprendre ses fonctions. La position du Syndicat demeure la même puisque ce dernier est le seul représentant de ses membres. Toutes les questions visant la santé et la sécurité doivent faire l'objet de discussions au sein du comité mixte de santé et de sécurité du palier approprié. Les déléguées et délégués syndicaux doivent être attentifs à ce qui se passe dans leur section locale. S'il se produit des infractions à la convention collective, les déléguées et délégués syndicaux devraient immédiatement en

informer le comité exécutif de leur section locale.

Le travail solitaire

Les fabricants d'équipements et l'employeur poursuivent leur discussion sur la sécurité des membres qui travaillent seuls. Le comité de négociation a lui aussi soulevé cette question à la table de négociation.

Liste de vérification en matière d'ergonomie

Le comité local mixte de santé et de sécurité de Calgary et celui d'Edmonton préparent actuellement une liste de vérification en matière d'ergonomie. Ces comités se réuniront, inspecteront les lieux de travail et établiront une évaluation ergonomique. Le déroulement et les résultats de ce nouveau programme seront partagés au fur et à mesure avec l'ensemble des sections locales.

Véhicules

Postes Canada a remis au Syndicat une matrice de véhicule, laquelle indique que des véhicules précis seront réservés pour certains itinéraires. Cette matrice a été envoyée à tous les présidents et présidentes de section locale en même temps qu'un bulletin et une lettre. Le STTP n'a pas convenu d'utiliser la matrice et demande que vous lui fassiez parvenir tout commentaire au sujet de l'utilisation des véhicules.

Programme de prévention des risques en milieu de travail

La plupart des sections locales ont été informées de la procédure à suivre relativement au Programme de prévention des risques en milieu de travail (PPRMT). Postes Canada a fait état d'une diminution de



20 % de l'ensemble des activités se déroulant dans les sections locales. Ces dernières devraient prendre note que les rapports concernant le programme de réduction du nombre d'accidents doivent être remis aux dirigeantes et dirigeants régionaux de l'éducation et de l'organisation ainsi qu'au bureau national. En vue de la tenue d'une réunion du Comité national mixte de santé et de sécurité, le bureau national a demandé aux sections locales de lui remettre un résumé de leur programme. Actuellement, le Comité national mixte de santé et de sécurité met en place un processus de vérification, lequel permettra d'évaluer les succès et les échecs de ce programme. Ce processus permettra au Syndicat de créer une liste de programmes qui pourront être mis en œuvre dans n'importe quelle section locale.

Nouveau formulaire de rapport du STTP

Le STTP a élaboré et distribué un nouveau formulaire de rapport interne en matière de santé et de sécurité, semblable au formulaire d'enquête interne en matière de grief. Le formulaire peut également être téléchargé à partir du site Web national du STTP. Il devrait être utilisé par les représentantes et représentants locaux et une copie conforme devrait être remise au bureau régional et au bureau national du Syndicat. À l'heure actuelle, l'utilisation du formulaire n'est pas optimale. L'utilisation future de ce formulaire a été discutée lors de la réunion du Comité national de santé et de sécurité. Il a été convenu que les sections locales devraient l'utiliser pour informer les bureaux régionaux et le bureau national des questions de santé et de sécurité. L'utilisation de ce formulaire permettra de cerner rapidement des problèmes semblables qui sont présents dans toutes nos sections locales.

Trieuse de gros colis et convoyeur accordéon

Les représentantes et représentants du bureau national du STTP se sont rendus à Toronto à deux reprises pour mener une enquête sur des problèmes graves liés à la trieuse de gros colis, laquelle est installée près du plafond de l'aire de travail. Les membres de la section locale de Toronto ont invoqué le droit de refus (clause 33.13 de la convention collective) parce que les colis, dont certains pèsent jusqu'à 63 lbs, avaient été projetés au sol du haut de la trieuse. À plusieurs reprises, des gens ont failli recevoir de gros colis sur eux, ce qui aurait pu avoir des conséquences extrêmement dangereuses. La section locale a vu, avec beaucoup de diligence, à ce que Postes Canada soit mise au courant de ces problèmes. La section locale s'efforce actuellement de résoudre les nombreux problèmes que pose cette machine.

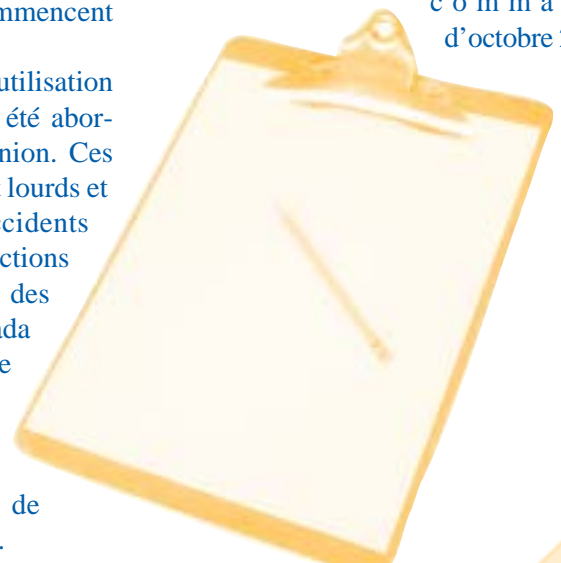
Lors d'une réunion du Comité national mixte de santé et de sécurité, les représentants et représentantes du STTP ont soumis la question pour fins de discussion, et ce, parce que Postes Canada a l'intention d'acquérir la même machine pour Montréal. Le STTP est d'avis que toutes les questions de sécurité doivent être résolues avant que les membres ne commencent à utiliser cette machine.

Les questions touchant l'utilisation du convoyeur accordéon ont été abordées lors de cette même réunion. Ces convoyeurs sont extrêmement lourds et causent de nombreux accidents graves dans bon nombre de sections locales. Le STTP a remis des renseignements à Postes Canada sur un convoyeur télescopique motorisé conçu pour remplacer le convoyeur accordéon. Ces questions font toujours l'objet de discussions au palier national.

Uniformes

Le STTP dresse actuellement une liste de noms destinée à son test d'usure des uniformes. Jusqu'à présent, la réponse des membres a été bonne, mais nous avons besoin d'un nombre accru de membres pour atteindre notre objectif de 1 000 noms. Les membres qui aimeraient figurer sur la liste doivent fournir leur nom, une description de leur emploi et leur numéro d'identification au président ou à la présidente de leur section locale, qui enverra ensuite ces renseignements au bureau national. Les membres dont le nom figure sur la liste doivent avoir droit à l'allocation vestimentaire prévue dans la convention collective. Le bureau national du STTP a obtenu une entente relativement aux vêtements de maternité. Le STTP étudie en ce moment les améliorations à apporter aux uniformes pour femmes et la possibilité d'offrir des sous-vêtements longs pour l'hiver qui soient résistants au vent. Une réponse affirmative et unanime a été reçue de la part des membres qui ont testé les guêtres et celles-ci seront disponibles dès l'hiver prochain. Le parka arctique sera également disponible pour les membres qui ont droit à l'allocation vestimentaire, et ce, contre le même nombre de points que le parka d'hiver ordinaire ou court. Il figurera sur la liste de

c o m m a n d e
d'octobre 2003.



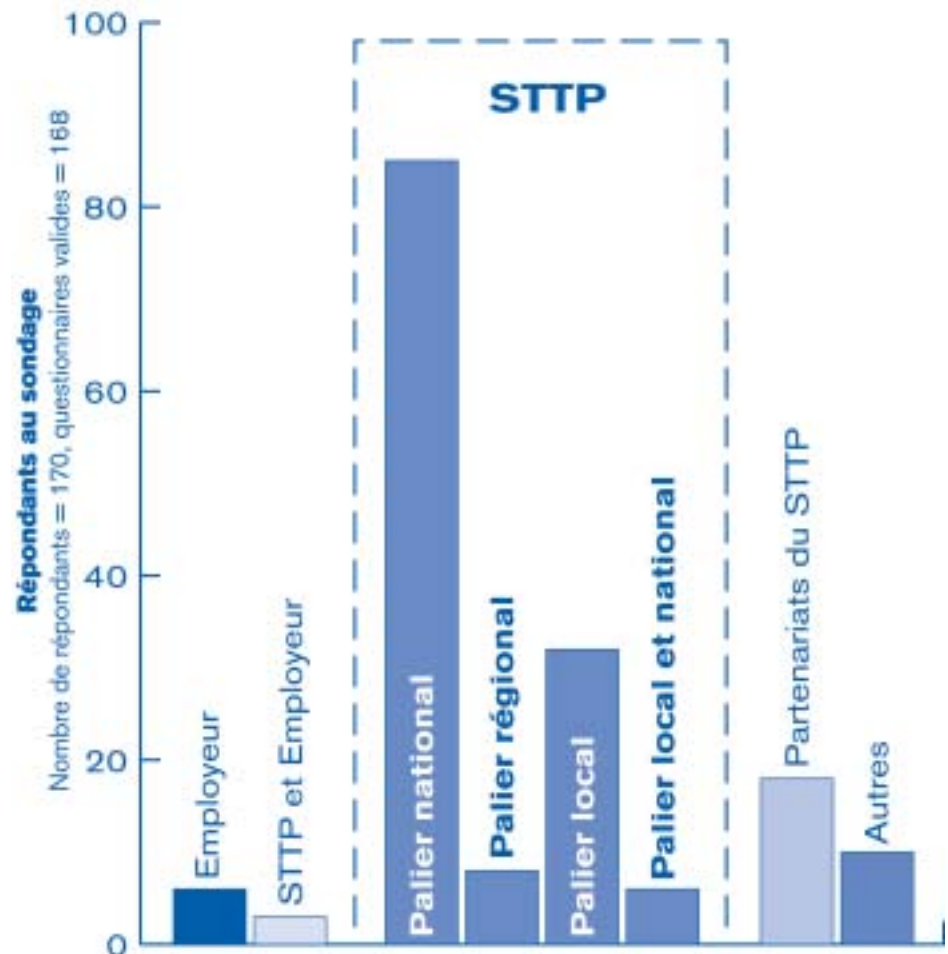
Formation des militantes et militants en santé et sécurité

suite de la page 1...

santé et de sécurité du STTP. Ces résultats seront d'une très grande importance pour améliorer le contenu et la façon de donner nos cours sur la santé et la sécurité. En mai 2003, l'analyse des résultats a été présentée une deuxième fois à la réunion du Comité de santé et de sécurité du Congrès du travail du Canada (CTC).

Les résultats ont aussi été très utiles aux nombreux syndicats affiliés ainsi qu'aux représentantes et représentants des diverses Fédérations du travail qui ont participé à la réunion. Lors d'une brève discussion ayant eu lieu après la présentation des résultats du STTP, des représentantes et représentants ont exprimé leur gratitude à l'endroit du STTP pour avoir mené cette étude et en avoir partagé les résultats. Bon nombre des personnes présentes ont également déclaré que cette information les aiderait à élaborer leur propre programmes de formation et qu'elles avaient l'intention, à l'avenir, d'utiliser ces données. Les résultats de cette étude ont été envoyés à toutes les personnes qui y ont participé, de même qu'à toutes les sections locales du STTP. Cette initiative s'est révélée très fructueuse et continuera d'être utile à la lutte menée pour obtenir d'un lieu de travail sain et sécuritaire et faire en sorte qu'il le demeure.

Formation de base
Droits et responsabilités des membres
d'un comité mixte de santé et de sécurité
Pertinence reconnue de la formation



Durée de participation au comité de S et S	Droits et obligations	Manuels des règlements	Principes ergonomiques de base	Matériel dangereux	Premiers soins
0 à 6 mois	43 %	20 %	11 %	19 %	43 %
7 à 12 mois	46 %	29 %	21 %	18 %	46 %
1 à 2 ans	52 %	14 %	21 %	17 %	52 %
3 à 4 ans	49 %	27 %	25 %	21 %	49 %
5 à 10 ans	78 %	25 %	28 %	19 %	78 %
Plus de 10 ans	56 %	32 %	28 %	4 %	56 %

La chaleur et l'humidité estivales étant de retour, il est important de faire preuve de jugement et de prudence lorsque nous travaillons à la chaleur. Nous devons tous faire attention pour ne pas être victimes de maladies causées par la chaleur. Les deux principaux dangers liés à la chaleur et au soleil auxquels nous sommes tous exposés sont le stress et le cancer de la peau.

Voici la façon dont vous pouvez reconnaître leurs symptômes, prendre les mesures qui s'imposent et éviter que ces maladies ne vous touchent.

Stress causé par la chaleur

Les travailleurs et travailleuses externes devraient éviter la livraison en

continu durant les canicules, car ces périodes de chaleur intense risquent de causer des problèmes de santé graves pouvant nécessiter une hospitalisation.

Afin d'éviter l'épuisement causé par la chaleur, faites suivre chaque période de travail par une pause plus longue que d'habitude, que vous prendrez dans un endroit frais et ombragé. Attention au genre de travail que vous accomplissez, car plus le travail est exigeant, moins le corps est en mesure de s'habituer à des températures élevées. Reportez-vous au tableau des valeurs limites tolérables du stress causé par la chaleur, à la page 7. Si vous croyez être victime de crampes de chaleur, d'épuisement ou de coup de chaleur ou qu'un compagnon ou une compagne de travail en est victime, suivez les directives décrites ci-après.

Crampes de chaleur

Symptômes

Spasmes musculaires, possibilité de sueurs abondantes, soif extrême, nausée, peau moite et froide.

Quoi faire?

Emmenez la victime dans un endroit frais et ombragé pour qu'elle se repose et exercez une forte pression aux endroits où elle a des crampes. Si les crampes persistent, faites-lui boire deux verres d'eau salée à intervalle de 10 à 15 minutes entre chacun. (Mélangez 5 ml de sel à 1 litre d'eau).

Épuisement causé par la chaleur

Symptômes

Sueurs, faiblesse, peau moite et froide, faible pression artérielle, désorientation et risque de vomissement.

Quoi faire?

Emmenez la victime dans un endroit frais pour qu'elle s'y repose. Donnez-lui de l'eau salée et couvrez-la si elle frissonne. Obtenez l'aide d'un médecin. La victime doit demeurer alitée jusqu'à ce qu'elle soit remise.

Coup de chaleur

Symptômes

Faiblesse, mal de tête, peau chaude et sèche, pupilles dilatées, forte odeur corporelle, température corporelle s'élevant rapidement, pouls capricieux, pression artérielle élevée, délire ou coma. Au début, la peau peut paraître rouge, puis terreuse ou violacée.

Quoi faire?

Emmenez immédiatement la victime à l'hôpital. Si vous devez attendre une ambulance, placez la victime dans un endroit frais et ombragé et épongez-lui la peau avec de l'eau fraîche en prenant soin de la laisser s'évaporer pour faire baisser la température du corps.

suite à la page 6...

Les suggestions suivantes, fournies par Environnement Canada, vont vous aider à affronter la canicule :

RALENTISSEZ – à haute température, le corps n'est pas à son meilleur.

FUYEZ LA CHALEUR – mettez-vous dans un endroit frais dès que vous sentez que vous avez trop chaud.

BUVEZ BEAUCOUP D'EAU – vous éviterez ainsi de vous déshydrater.

MAINTENEZ UN TAUX ADÉQUAT DE SODIUM – si vous suivez une diète sans sel, parlez-en à votre médecin.

ÉVITEZ LES ALIMENTS RICHES EN PROTÉINES – ils risquent d'accentuer la perte d'eau et la production de chaleur.

HABILLEZ-VOUS DE FAÇON APPROPRIÉE – portez des vêtements légers de couleurs claires.

ÉVITEZ LES COUPS DE SOLEIL – ils freinent la capacité du corps à se refroidir.

UTILISEZ UN ÉCRAN SOLAIRE – et emportez-le avec vous pour en appliquer toutes les 20 à 30 minutes.

suite de la page 5...

La meilleure façon d'éviter le stress causé par la chaleur consiste à prendre les précautions appropriées. Suivez les conseils d'Environnement Canada, qui sont décrits plus bas. Soyez attentif et apprenez à reconnaître les signes avant-coureurs de l'épuisement causé par la chaleur. Si vous vous sentez accablé par la chaleur, soyez prudent.

Si vous présentez des signes de stress causé par la chaleur, exercez votre droit de refus. Communiquez avec votre superviseur ou superviseuse et votre représentant ou représentante du STTP pour les aviser que vous invoquez la clause 33.13 et que vous retournez à l'établissement postal ou que vous vous rendez dans un endroit frais pour vous reposer.

Les écrans solaires

Les écrans solaires doivent être utilisés de concert avec des vêtements appropriés, un chapeau et des lunettes de soleil, et non pas les remplacer, afin de filtrer les rayons ultraviolets. Les écrans solaires servent à diminuer les effets du soleil chez les gens qui doivent être au soleil.

L'huile pour bébé, le beurre de cacao et les autres huiles semblables pour le corps ne protègent pas contre les coups de soleil, le vieillissement de la peau et le cancer de la peau.

Plus le facteur de protection solaire (FPS) est élevé, meilleure sera la protection. L'efficacité d'un écran solaire dépend également de sa capacité à résister à la chaleur, à l'humidité et à la sueur. Il est important d'essayer différents types d'écrans solaires pour savoir lequel convient le mieux à son type de peau et à ses activités.

En prenant la pause prévue à l'horaire, vous diminuerez le temps passé au soleil. De plus, vous aurez le temps de faire une nouvelle application d'écran solaire et de vous hydrater. Les travailleurs et travailleuses externes doivent savoir

que travailler au soleil pendant des heures sans s'arrêter est un risque qu'il ne faut pas prendre.

FACTEUR DE PROTECTION SOLAIRE (FPS) SUGGÉRÉS SELON LE TYPE DE PEAU (Centre canadien de santé et de sécurité au travail)

Type de peau	Description	Activité à l'extérieur (routine quotidienne)	Activité à l'extérieur (activité aquatique)
Type 1	Brûle toujours, ne bronze jamais	15	25-30
Type 2	Brûle facilement, bronze très peu	12-15	25-30
Type 3	Brûle modérément, bronze graduellement et uniformément	8-10	15
Type 4	Brûle très peu et bronze toujours bien	6-8	15
Type 5	Brûle rarement, bronze beaucoup	6-8	15
Type 6	Ne brûle jamais, bronzage très foncé	6-8	15

Chaleur et soleil

L'ACGIH (organisme américain d'hygiénistes industriels) suggère de réduire les périodes de travail par temps chaud, comme l'indique le tableau suivant.

VALEURS LIMITES TOLÉRABLES POUR LE STRESS DÛ À LA CHALEUR

Périodes de travail et de repos	Travaux légers	Travaux modérés	Travaux lourds
Travail continu	30,0 C - 86 F	26,7 C - 80 F	25,0 C - 77 F
75 % travail - 25 % repos par heure	30,6 C - 87 F	28,0 C - 82 F	25,9 C - 78 F
50 % travail - 50 % repos par heure	31,4 C - 89 F	29,4 C - 85 F	27,9 C - 82 F
25 % travail - 75 % repos par heure	32,2 C - 90 F	31,1 C - 88 F	30,0 C - 86 F

Travail exigeant : par exemple pelleter, travailler à l'aide d'une masse, pousser ou tirer de lourdes charges.

Travail modéré : par exemple marcher en soulevant et en poussant des charges de temps en temps.

Travail léger : par exemple demeurer assis ou debout pour surveiller des machines, effectuer un travail manuel.

Réduisez les risques de cancer de la peau

Il existe des preuves très concluantes selon lesquelles les rayons du soleil sont la cause première du cancer de la peau. Pour les personnes qui travaillent dehors, il s'agit d'une préoccupation majeure. La prudence au soleil est de mise dès le plus jeune âge. Bien qu'une certaine dose de soleil soit nécessaire pour être en bonne santé, trop de soleil peut être néfaste.

Domages cutanés

Les dommages à la peau causés par le soleil peuvent se traduire par un coup de soleil, un vieillissement prématuré de la peau ou un cancer de la peau. Les renseignements fournis dans le présent article proviennent du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Les quatre principaux facteurs qui ont une incidence sur les risques de développer un cancer de la peau sont les suivants :

- 1 La pigmentation de la peau et sa capacité de bronzer;
- 2 L'hérédité;
- 3 L'exposition à certains produits chimiques (résidus de goudron, produits d'impression et certains antibiotiques) et aux psoralènes (agent chimique présent dans les agrumes, la figue et le panais et qui, au contact de la peau, peut la rendre sensible aux rayons UV);
- 4 L'exposition au soleil.

La sensibilité au soleil varie d'une personne à l'autre et dépend de la pigmentation de la peau et de sa capacité à bronzer. Déterminez votre type de

peau à l'aide du tableau, lequel indique le facteur de protection solaire de chaque type de peau. Malgré les divers degrés de sensibilité au soleil, il est important de souligner que tous les types de peau sont susceptibles de subir des dommages causés par le soleil et de développer un cancer de la peau.

Comment se protéger?

- Diminuer la durée d'exposition au soleil;
- Porter des vêtements couvrants;
- Appliquer un écran solaire sur la peau exposée au soleil;
- S'examiner la peau régulièrement afin d'y détecter toute tache suspecte.

L'été est une saison merveilleuse! Soyez prudent et amusez-vous! Prenez le temps d'apprendre comment vous protéger de la chaleur et du soleil.

Virus du Nil occidental

Les personnes qui travaillent dehors pendant la saison des moustiques courent un risque accru de contracter le virus du Nil occidental. Ce virus est transmis aux humains par la piqûre d'un moustique contaminé. La plupart des piqûres de moustique causent des démangeaisons et une légère irritation cutanée, mais il est impossible de savoir, d'après la piqûre sur la peau, si le moustique est porteur ou non du virus. La Société canadienne du sang estime pouvoir utiliser d'ici juillet prochain un nouveau test de dépistage de ce virus.



En voici les symptômes : **Couvrez-vous**

- Fièvre
- Faiblesse musculaire
- Raideur du cou
- Confusion
- Maux de tête graves
- Sensibilité soudaine à la lumière
- Enflure ou infection grave à l'endroit où le moustique a piqué

Il est possible que ces malaises soient des symptômes de contamination par le virus du Nil occidental. Si vous éprouvez un de ces symptômes, consultez un médecin pour qu'il en détermine la cause.

Protégez les membres de votre famille et vous-même contre le virus du Nil occidental.

Les moustiques sont le plus actifs à l'aube et au crépuscule. Ils sont attirés par les couleurs foncées et vives; alors portez des vêtements de couleurs claires. Portez aussi des vêtements couvrants comme une chemise à manches longues, un blouson et un pantalon. Prenez soin d'insérer le bas de votre pantalon dans vos chaussettes pour bénéficier d'une protection accrue.

Utilisez un insectifuge

Appliquez-en peu et uniquement sur la peau exposée ou sur vos vêtements. Une application généreuse est inutile et n'accroît pas l'efficacité du produit. Évitez tout contact avec les yeux et n'appliquez pas d'insectifuge sur une plaie ou sur une peau irritée ou brûlée par le soleil. Lorsque la protection n'est plus nécessaire, il faut toujours laver les parties où le produit a été appliqué. Si vous craignez avoir une réaction au produit, appliquez-en sur une petite surface et attendez 24 heures pour voir si une réaction se produit.

Renseignements sur les insectifuges

30 % de DEET assure une protection durant environ 6.5 heures

15 % de DEET assure une protection durant environ 5 heures

10 % de DEET assure une protection durant environ 3 heures

5 % de DEET assure une protection durant environ 2 heures

Veillez noter que si vous utilisez un insectifuge sur un enfant, le taux de DEET ne doit pas dépasser les 10 %. De plus, un insectifuge ne doit pas être appliqué sur un bébé.

Postes Canada a convenu d'assurer, pour la saison des moustiques, un approvisionnement suffisant en insectifuge aux membres qui travaillent dehors, et ce, dans chaque lieu de travail.

STTP • Notre Santé Notre Sécurité

Publié tous les trois mois en anglais et en français par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

377, rue Bank Ottawa (Ontario) K2P 1Y3 Canada
tél. : 613.236.7238 téléc. : 613.563.7861
site Web : www.cupw-sttp.org
ISSN : 1708-0681

OPEIU
SIEPS 225

CUPE-SCFP

ASSOCIATION CANADIENNE
ACPS
DE LA PRESSE SYNDICALE